

INSTALLATIONS ELECTRIQUES A BASSE TENSION ET A TRES BASSE TENSION (LIVRE 1 – AR 08/09/2019)

Identification des tiers:

Client:			
Propriétaire:			
Installateur:	MLM ELEC		
Numéro de TVA:	/		

Installateur = personne ou personnes responsable(s) des travaux

Identification de l'installation électrique:

Adresse du contrôle:	Rue de l'Enseignement 38 3ème étage, 4000 LIEGE		
Code EAN installation:	541 44 ...		
Tarif compteur(s):	- Compteur non installé -	Cabine HT privée:	Non
Numéro compteur(s):		GRD:	RESA
Index compteur(s):		Type de locaux:	Studio / Loft
Type d'installation:	Unité d'habitation		

Nature du contrôle:

Conformément aux prescriptions du Livre 1 – Installations à basse tension et à très basse tension – Procédure interne QPRO/ELE/001			
Type de contrôle:	Contrôle de conformité avant la mise en usage - nouvelle installation (6.4.)		
Date de réalisation:	<input type="checkbox"/> Avant le 01/10/1981	<input type="checkbox"/> Après le 01/10/1981 et avant le 01/06/2020	<input checked="" type="checkbox"/> Après le 01/06/2020
Notes:	Voir rubrique 'CONSTATATIONS: Remarques'		
Dérogations (Partie 8):	Non appliqué		
Réinspection au rapport:	/		

Données générales de l'installation électrique:

Tension nominale:	2 x 230 V	Intensité nominale max.:	63 A	Valeur nominale branchement:	50 A
Câble d'alimentation:	4X10 mm ²	Type:	XVB	Type de système de mise à la terre:	TT
Electrode de terre:	Piquet de terre			Section électrode de terre:	
				Section conducteur de terre:	16 mm ²
Nombre de tableaux:	1	Nombre de circuits:	14	Nombre de circuits de réserve:	3
Installation de production décentralisée:	Non présent			Puissance AC (maximale):	kVA
<input type="checkbox"/> Installation PV	<input type="checkbox"/> Stockage de batterie	<input type="checkbox"/> Central à hydrogène	<input type="checkbox"/> Cogénération	<input type="checkbox"/> Eolienne	

Description générale des dispositifs à courant différentiel:

<u>Dispositif(s) à courant différentiel principal(s):</u>					<input type="checkbox"/> Non présent
Intensité nominale I _n :	63 A	Sensibilité DI:	300 mA	Nombre de pôles:	2
Supplémentaire:	/			Type:	A
<u>Dispositif(s) à courant différentiel secondaire(s):</u>					<input type="checkbox"/> Présent, mais en dehors du cadre du contrôle actuel <input type="checkbox"/> Non présent
Intensité nominale I _n :	63 A	Sensibilité DI:	30 mA	Nombre de pôles:	2
Supplémentaire:	/			Type:	A

Schémas et plans de l'installation:

Schéma(s) unifilaire(s) ou de circuits:	Version/n°:	2020100765	Date:	06/10/2020	<input checked="" type="checkbox"/> En ordre	<input type="checkbox"/> Non présent
Plan(s) de position:	Version/n°:	2020100765	Date:	06/10/2020	<input checked="" type="checkbox"/> En ordre	<input type="checkbox"/> Non présent
Plan(s) de position des prises de terre:	Version/n°:		Date:		<input checked="" type="checkbox"/> Non applicable	<input type="checkbox"/> Non présent
Document(s) des influences externes:	Version/n°:		Date:		<input checked="" type="checkbox"/> Non applicable	<input type="checkbox"/> Non présent
Document(s) des installations de sécurité:	Version/n°:		Date:		<input checked="" type="checkbox"/> Non applicable	<input type="checkbox"/> Non présent
Document(s) des installations critiques:	Version/n°:		Date:		<input checked="" type="checkbox"/> Non applicable	<input type="checkbox"/> Non présent

Mesures, contrôles et essais:

Résistance de dispersion de la prise de terre:	8	Ohm	Méthode de mesure:	RE
Niveau d'isolement général:	12.5	MOhm	Tension de mesure:	500V
Test dispositif(s) à courant différentiel:	Bouton test:	Non testé	Boucle de défaut:	Non testé
Continuité des conducteurs de protection:	Général:	OK	Liaison équipotentielle:	OK
Protection contre les contacts indirects:		OK	Protection contre les contacts directs:	OK
Etat du matériel (à pose) fixe:		OK	Etat du matériel mobile:	/

Ce rapport ne peut être imprimé ou copié et distribué que dans son intégralité. Sous sa forme numérique, ce rapport sert d'exemplaire original.

Description des circuits:

ID Tableau	Dispositif à courant différentiel	Type de protection	Intensité nominale	Nombre de pôles	Section des conducteurs	Nombre	Réserve?
							<input type="checkbox"/>

7X16A 2P+ 5X20A 2P+ 1X32A 2P+ 1X10A 2P

CONSTATATIONS: Infractions

--

CONSTATATIONS: Remarques

- A - Pas d'infractions.
- A - Les schémas de l'installation électrique doivent être conservés obligatoirement dans le dossier de l'installation électrique. Il est également fortement recommandé de garder une copie des schémas à proximité du tableau de répartition principal.
- A - Tous les dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel dans l'installation électrique doivent être testés périodiquement (p.ex. mensuel) à l'aide du bouton test (cfr. prescriptions du fabricant).
- A - Les schémas de l'installation électrique sont présents au moment du contrôle et ont été vérifiés sur place. Ceux-ci doivent être présentés de nouveau lors de la prochaine (ré)inspection.
- A - Ce contrôle ne comprend que les parties visibles de l'installation.
- A - Ce contrôle ne comprend que ces parties de l'installation électrique comme indiquées sur les parties correspondantes (et signées) des schémas.
- A - Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport est uniquement le reflet de l'installation électrique au moment du contrôle.
- A3 - Ce contrôle ne comprend que la partie habitable du bâtiment.
- B4 - L'unité est meublée au moment du contrôle.
- C4 - L'installation électrique est hors tension. Le bon fonctionnement des dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel ne peut pas être testé.
- C5 - L'installation électrique est hors tension. Les mesures/contrôles (p.ex. continuité de la prise de terre) n'ont pas toutes pu être effectuées.
- C6 - L'installation électrique est hors tension. L'exactitude des schémas de l'installation électrique (schéma unifilaire et plan de position) ne peut pas être vérifiée entièrement (p.ex. raccordement effectif des éléments électriques aux fusibles/disjoncteurs indiqués).

CONCLUSION:

L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019.

Le prochain contrôle est à effectuer au plus tard avant: ... 25 ans à partir de la date du contrôle

Par le même organisme Par un organisme au choix

- Les schémas unifilaires et les plans de position de l'installation ont été datés et signés.
- Les bornes d'entrée du (ou des) dispositif(s) à courant différentiel à l'origine de l'installation ont été scellées.
 - Lors d'une visite précédente
 - Lors de la visite actuelle
- Aucune installation ou partie de l'installation électrique pour laquelle des infractions sont constatées ne peut être mise en usage. Un nouveau contrôle de conformité avant la mise en usage doit être réalisé, dès que l'installation électrique a été mise en ordre.
- Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes ou les biens.
- Dans le cas où, lors de la nouvelle visite de contrôle des infractions subsistent ou au cas où il n'est pas donné suite à la remise en ordre de l'installation électrique, le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions en est informée par l'organisme agréé dès le délai d'un an expiré.
- L'acheteur est tenu de communiquer à l'organisme de contrôle qui a réalisé la visite de contrôle son identité et la date de l'acte de vente.

Au nom du dirigeant technique, l'agent-visiteur:



ACA asbl - Organisme de Contrôle Agréé
Meensesteenweg 338 - 8800 Roeselare
TVA BE 0811.407.869
Tel. 065/33.49.79 - Fax 065/33.66.29
info@acavzw.be - www.acavzw.be

Les prescriptions réglementaires:

Ce rapport doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique. Ce dossier est tenu à disposition de toute personne qui peut le consulter. Une copie de ce dossier est mise à disposition à tout éventuel locataire. Le vendeur est tenu de transmettre le dossier de l'installation à l'acheteur lors du transfert de propriété.

Toute modification de l'installation électrique doit être effectuée conformément aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 et doit être renseignée dans le dossier. Toute modification ou extension importante doit faire l'objet d'un contrôle de conformité avant la mise en usage. Ce contrôle est réalisé par un organisme agréé.

Le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.

Les devoirs du propriétaire, gestionnaire ou exploitant des installations électriques peuvent être consultés sur le site d'ACA asbl (www.acavzw.be).

Une copie de ce rapport est tenue pendant une période de 5 ans par l'organisme agréé. Ce rapport est tenu à la disposition de toute personne autorisée légalement à le consulter.

Pour de plus amples informations sur les prescriptions réglementaires ou plaintes, la Direction Générale de l'Energie du Service Public Fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie (<https://www.economie.fgov.be>) est l'autorité compétente des organismes agréés.

Plan d'action en cas d'installation électrique conforme:

Lisez attentivement toutes les remarques éventuelles mentionnées sur le rapport.

Conservez le rapport et les schémas correspondants dans le dossier de l'installation électrique.

Laissez contrôler toute modification ou extension importante par un organisme agréé.

Laissez effectuer le prochain contrôle périodique à temps (voir ci-dessus).

Ce rapport ne peut être imprimé ou copié et distribué que dans son intégralité. Sous sa forme numérique, ce rapport sert d'exemplaire original.

Référence: 2020100765

Date d'émission du rapport: 06/10/20

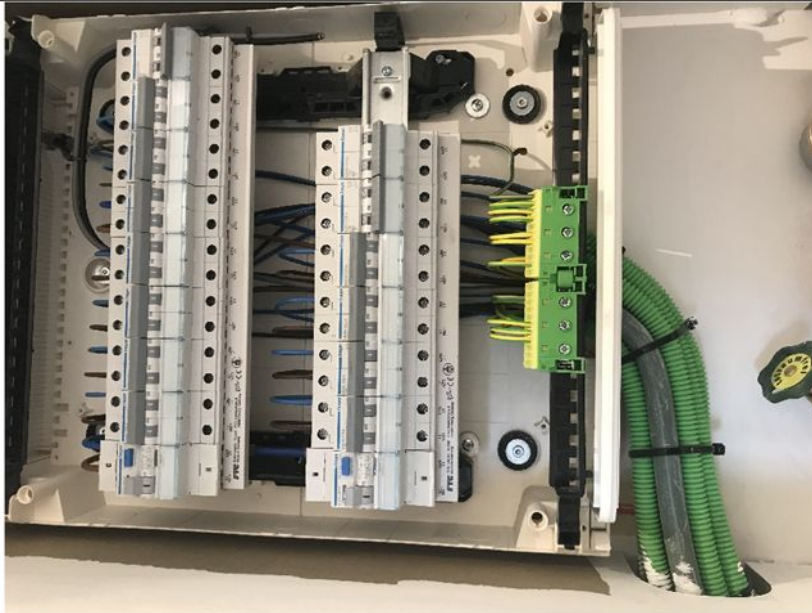
p.3/4

ANNEXE – INSTALLATIONS ELECTRIQUES A BASSE TENSION ET A TRES BASSE TENSION

Données générales:

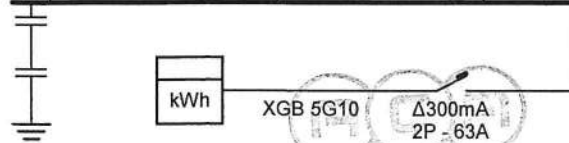
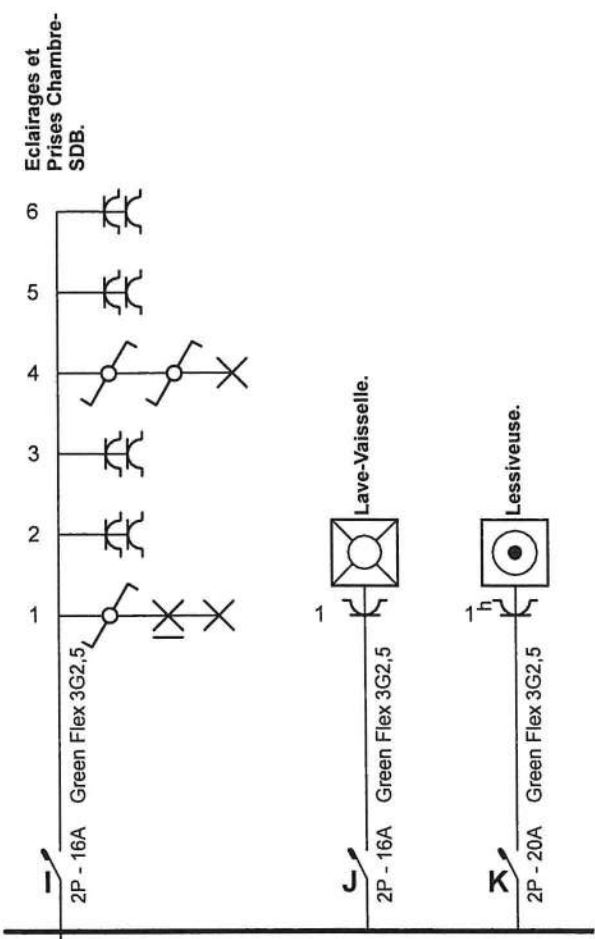
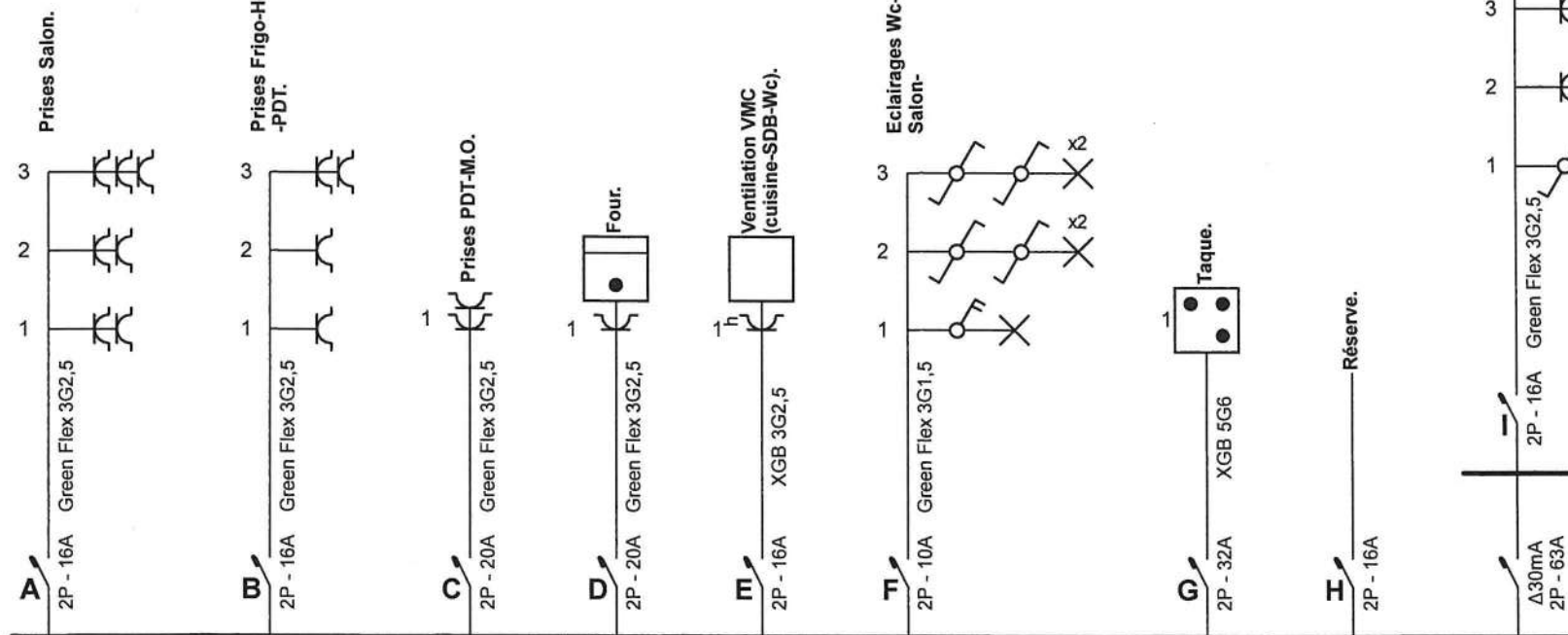
Adresse du contrôle: Rue de l'Enseignement 38 3ème étage, 4000 LIEGE
Propriétaire:

Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):



Signature du client:

Signature de l'agent-visiteur:



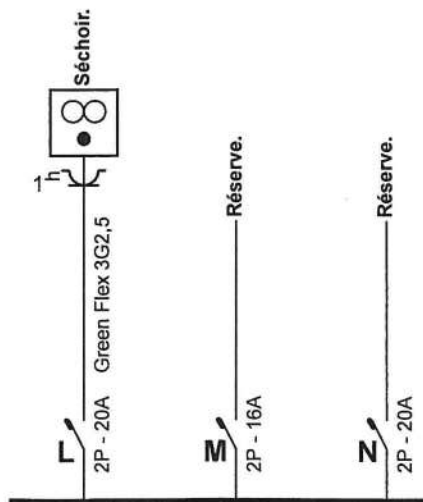
Organisme agréé
 ACA asbl
 Meensesteenweg 338
 8800 Roulers
 Tél.: 065/334.979 GSM: 065/33.49.79 - Fax 065/33.66.29
 Fax: -
 e-mail: -
 info@aca-zw.be - www.acavzw.be

ACA asbl - Organisme de Contrôle Agréé
 Meensesteenweg 338 - 8800 Roulers
 TVA BE 0610/07.699
 Adresse de l'installation électrique

06/10/2020



p. 1/5
 Schéma unifilaire
 Date: 03-09-20
 2 x 230V ~ 50Hz
 KOT 031 Etage +3.



ACA asbl - Organisme de Contrôle Agréé

Organisme agréé
 ACA asbl
 Meensesteenweg 338
 8800 Roulers
 Tél.: 065/334.979 GSM: -
 Fax: -
 e-mail: -

Meensesteenweg 338 - 8800 Roulers
 TVA BE 0811.407.889
 Tél.: 065/334.979 - Fax 065/33.66.29
 www.acavzw.be - www.acavzw.be

ob/wlw

Adresse de l'installation électrique



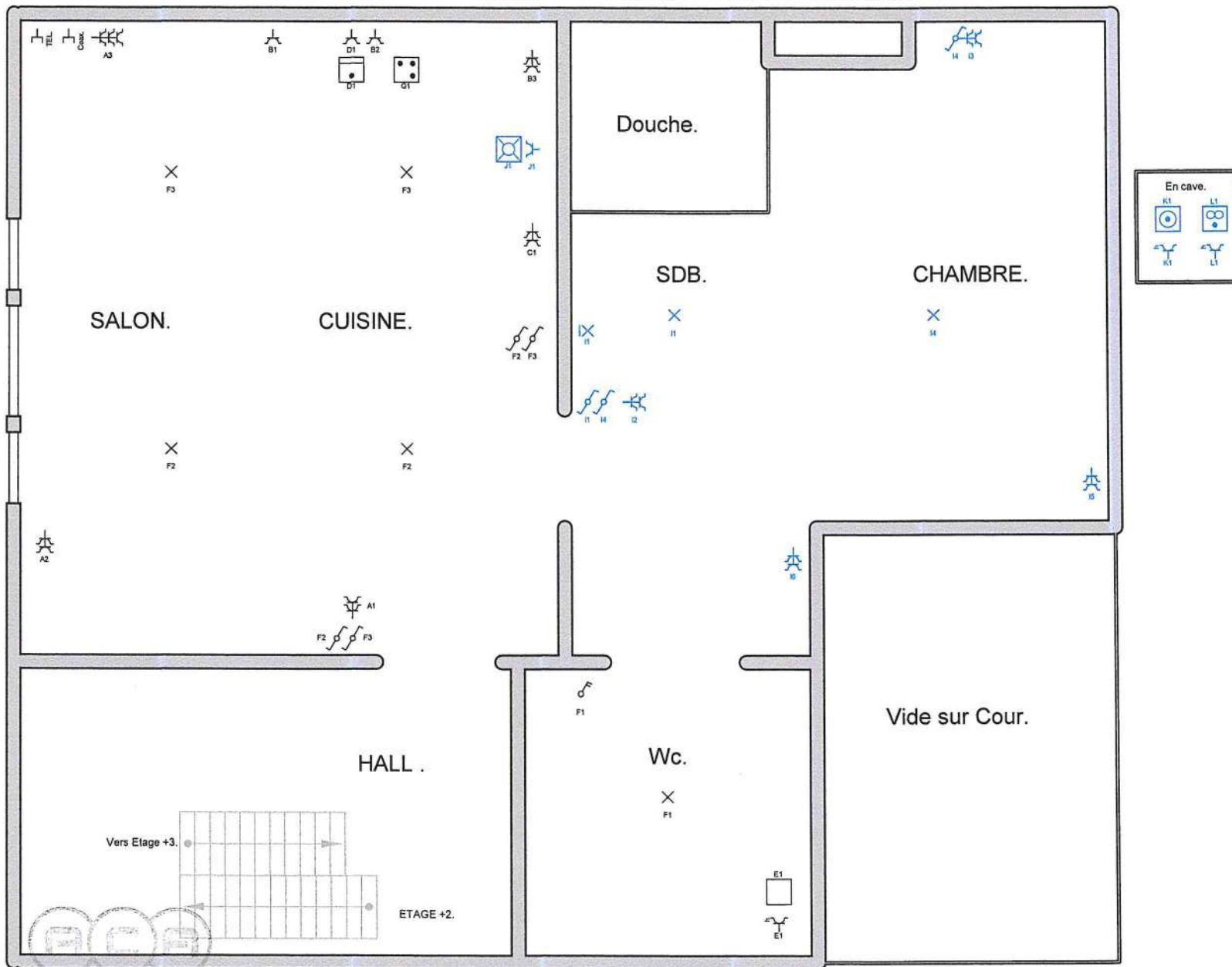
p. 2/5
 Schéma unifilaire

Date: 03-09-20

2 x 230V ~ 50Hz

KOT 031 Etage +3.

Schéma dessiné par: IZZI.R



Organisme agréé
 ACA asbl
 Meensesteenweg 338
 8800 Roulers
 Tél.: 065/334.979
 Fax: -
 e-mail: -

ACA asbl - Organisme de Controle Agréé
 Meensesteenweg 338 - 8800 Roeselare
 TVA BE 0841.407.889
 Tel.: 065/33.49.79 - Fax 065/33.66.29
 info@acavzw.be - www.acavzw.be

Jozef Wilsch

Adresse de l'installation électrique



p. 3/5
Schéma de position

Date: 03-09-20

2 x 230V ~ 50Hz

KOT 031 Etage +3.

Schéma dessiné par: IZZI.R

- A: Prises Salon.
- B: Prises Frigo-Hotte-PDT.
- C: Prises PDT-M.O.
- D: Four.
- E: Ventilation VMC (cuisine-SDB-Wc).
- F: Eclairages Wc-Salon-
- G: Taque.
- H: Réserve.
- I: Eclairages et Prises Chambre-SDB.
- J: Lave-Vaisselle.
- K: Lessiveuse.
- L: Séchoir.
- M: Réserve.
- N: Réserve.



Organisme agréé

ACA asbl
 Meensesteenweg 338
 8800 Roulers
 Tél.: 065/334.979 GSM:
 Fax: -
 e-mail: -

ACA asbl - Organisme de Contrôle Agé
 Meensesteenweg 338 - 8800 Roulers
 TVA BE 0611.107.809
 Tél. 065/334.979 - Fax 065/33.63.26
 info@aca-zw.be - www.stavzw.be

Adresse de l'installation électrique



p. 4/5

Liste des circuits

Date: 03-09-20

2 x 230V ~ 50Hz

KOT 031 Etage +3 .

Barrette de terre	1
Câble - Green Flex 3G1,5	
Câble - Green Flex 3G2,5	
Câble - XGB 3G2,5	
Câble - XGB 5G10	
Câble - XGB 5G6	
Compteur - kWh	1
Disjoncteur - 2P - 10A	1
Disjoncteur - 2P - 16A	7
Disjoncteur - 2P - 20A	5
Disjoncteur - 2P - 32A	1
Interrupteur - Bipolaire	1
Interrupteur différentiel Δ 300mA - 2P - 63A	1
Interrupteur différentiel Δ 30mA - 2P - 63A	1
Interrupteur va-et-vient - Unipolaire	7
Point d'éclairage	7
Point d'éclairage - Applique murale	1
Prise - Sécurité enfant	23
Prise - Semi-étanche - Sécurité enfant	3
Socket de communication	2
Terre	1

Organisme agréé
ACA asbl
Meensesteenweg 338
8800 Roulers
Tél.: 065/334.979 GSM: -
Fax: -
e-mail: -

Adresse de l'installation électrique



p. 5/5
Liste des matériaux

Date: 03-09-20

2 x 230V ~ 50Hz

KOT 031 Etage +3 .